

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
23	17	17 + 5 pouvoirs

Date de convocation 16 avril 2026
--------------------------------------

L'an deux mille vingt-six, le vingt avril à dix-neuf heures quinze, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu au Centre associatif de Warmeriville, sous la présidence de **Patrice MOUSEL**, Maire.

Présents : **BIANCHI Thierry, BOTTE Sophie, CHARBEAUX Armelle, CHARBEAUX Timothée, COUILLEZ Robert, DAVIAUD Jérôme, DOBIGNY Myriam, DOUSSAINT Nadia, FERY Corinne, GAIDOZ Hervé, GRIFFON Pol, LANGEVIN Laurence, LOPES Sébastien, MOUSEL Patrice, NOEL Sandrine, RICHARD Daniel, SANHAJI Amélie.**

Absents : **COTTARD Gwenaëlle.**

Représentés : **BEAUDE Virginie pouvoir donné à DOUSSAINT Nadia, HECQUET Anne pouvoir donné à RICHARD Daniel, LO MAURO Joan pouvoir donné à DOBIGNY Myriam, MASSICOT Fabien pouvoir donné à GRIFFON Pol, MENU Maxime pouvoir donné à MOUSEL Patrice.**

**Monsieur CHARBEAUX Timothée** a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Proposition des personnes appelées à siéger à la commission des impôts directs ( CCID)**

**N° de délibération : 27\_2026**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
17	5	22	0	0	0

**Vu** le Code général des impôts et notamment son article 1650,

**Considérant** qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal issu des élections des 15 mars 2026, il convient de procéder à la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID),

**Considérant** que cette commission est obligatoire dans chaque commune,

**Considérant** qu'elle est présidée par le maire (ou un adjoint délégué) et comprend, pour les communes de plus de 2 000 habitants, 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants désignés par le directeur départemental des finances publiques,

**Considérant** que ces commissaires sont choisis à partir d'une liste de contribuables proposée par le Conseil municipal en nombre double, soit 32 personnes,

**Considérant** que la Commission Communale des Impôts Directs joue un rôle essentiel en matière de fiscalité locale, notamment en donnant chaque année son avis sur les évaluations

des locaux d'habitation et en participant aux travaux relatifs aux valeurs locatives des locaux professionnels,

**Considérant** que la liste proposée a été établie conformément aux conditions prévues par la réglementation afin d'assurer une représentation équilibrée des contribuables au regard des différentes impositions directes locales,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DÉCIDE** :

**Article 1 :**

D'adopter la liste des contribuables proposée pour la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID), telle qu'annexée à la présente délibération

**Liste des contribuables proposés**

- DOUSSAINT Nadia
- BEAUDE Virginie
- GRIFFON Pol
- COUILLEZ Robert
- DOBIGNY Myriam
- LANGEVIN Laurence
- RICHARD Daniel
- CHARBEAUX Timothée
- HECQUET Anne
- SANHAJI Amélie
- MASSICOT Fabien
- MENU Maxime
- CHARBEAUX Armelle
- BURIGANA Georges
- LOPES Sébastien
- DENIL Patrice
- NOEL Sandrine
- LIESCH Bruno
- DAVIAUD Jérôme
- CAPITAINE Denis
- COTTARD Gwenaëlle
- GRIFFON Claude
- GAIDOZ Hervé
- GORGES Thomas
- BOTTE Sophie
- RICHARD Francis
- LO MAURO Joan
- CHARBEAUX Didier
- FERY Corinne
- GAIDOZ Virginie
- BIANCHI Thierry
- PONSINET Frédéric

**Article 2 :**

De transmettre cette liste à la Direction départementale des finances publiques, qui procédera à la désignation des commissaires titulaires et suppléants dans un délai de deux mois suivant l'installation du Conseil municipal.

Fait et délibéré les jour, mois et an  
susdits.

Affiché le 21 avril 2026

Pour extrait conforme

Patrice MOUSEL, Maire

Le Maire  
  
Patrice MOUSEL

Patrice MOUSEL  
2026.04.23 14:39:04 +0200  
Ref:10883872-16408992-1-D  
Signature numérique  
le Maire